

**AUVERGNE – Rhône-Alpes\***

**Conseil économique, social et environnemental régional**

**Avis sur les orientations budgétaires  
et la modulation des fractions de  
tarifs de TICPE pour 2017**

16 Novembre 2016



# **Avis sur les orientations budgétaires et la modulation des fractions de tarifs de TICPE pour 2017**

**Rapporteur**

M. Jean-Louis PIVARD

Président de la commission n° 11 « Budget, finances »

**Avis n° 2016-12**

16 Novembre 2016

### Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

**Expression de la société civile organisée** dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu  
ou  
retrouvez les informations sur  
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :  
[www.auvergnerhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerhonealpes.eu/ceser)

Cet avis a été adopté par 8 abstentions, 21 voix contre et 128 voix pour  
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes  
lors de son Assemblée plénière du 16 novembre 2016

# Sommaire

---

	Pages
<b>1. Le projet de l'Exécutif en crédits de paiement</b>	<b>7</b>
1.1. En dépenses	7
1.2. En recettes	8
<b>2. Le positionnement du CESER</b>	<b>9</b>
2.1. Les orientations budgétaires sont un rendez-vous majeur qui nécessite une toute autre démarche auprès du CESER	9
2.2. La forme du document	9
2.3. Les orientations budgétaires pour 2017 s'inscrivent bien dans la démarche pluriannuelle budgétaire 2016-2020 annoncée dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2016	9
2.4. Le CESER relève dans le document qui lui est soumis plusieurs éléments à conforter	10
2.5. Le CESER souhaite que la recherche d'efficience annoncée en fonctionnement soit conduite tout autant dans les choix et la mise en œuvre des interventions de la Région en investissement, en priorisant l'effet levier	11
2.6. Un certain nombre d'inconnues introduites par le législateur pour le transfert réel ou de facto à la Région de nouvelles compétences font peser un risque sur l'équilibre des budgets à venir	12
<b>3. La reconduction en 2017 des deux parts modulables de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE)</b>	<b>13</b>
<b>Déclarations des groupes</b>	



Le CESER répond à ses obligations légales de consultation sur les orientations budgétaires pour 2017.

## 1. Le projet de l'Exécutif en crédits de paiement

Les évolutions budgétaires proposées de 2015 à 2016 ne fournissent pas d'information sur les autorisations de programmes pluriannuelles nouvelles.

Elles sont exprimées exclusivement en crédits de paiement annuels équilibrés par les recettes, de CA estimé à CA estimé.

### 1.1. En dépenses

Hypothèses d'évolution des dépenses de crédits de paiement de 2015 à 2017

Total en M € (aux arrondis près)	2015		2016			2017	
	BP consolidé Auvergne RA	CA estimé consolidé Auvergne RA	CA estimé			CA estimé	
			Evolution			Evolution	
			Nombre	%			
Dépenses fonctionnement	2151	2119	2044	-75	-3,60%	2495	+ 451 = + 525 -74
<i>(dont intérêts dette)</i>	(85)	(81)	(70)			(67)	
<i>(dont loi NOTRe)</i>	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(525)	
Dépenses investissement hors capital dette	856	716	800	+84	+11,7 %	800	
Capital dette	150	152	154	+2		165	+11
Sous-total dépenses d'investissement	1006	868	954	+86	+10 %	965	+11
Total budget	3157	2987	2998	+11	+0,3 %	3460	+ 462 = +525 - 63
<i>(dont loi NOTRe)</i>	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(525)	(+525)

Le projet de l'Exécutif fait passer le budget (CA estimé) d'Auvergne-Rhône-Alpes de 2 998 M€ en 2016 à 3 460 M€ en 2017, en progression de + 462 M€ soit + 15,4 %.

Cette évolution combine plusieurs éléments :

- Une inscription nouvelle de 525 M€, équilibrée en recettes et dépenses, pour intégrer le transfert de compétences des Départements à la Région en matière de transports interurbains par autocars (au 01/01/2017) et de transports scolaires (au 01/09/2017), tel que prévu par la loi NOTRe.
- Une réduction de – 75 M€, soit – 3,6 %, des dépenses de fonctionnement hors transfert de compétences départementales en matière de services par autocars. Ceci répond à l'engagement pris

par l'Exécutif de réduire les dépenses de fonctionnement de 300 M€ d'ici 2020 à raison de – 75 M€ l'an pour les deux exercices 2016 et 2017 et de – 50 M€ l'an pour les trois exercices 2018, 2019 et 2020.

- Des dépenses d'investissement hors capital de la dette stabilisées à 800 M€ pour chaque exercice de 2016 à 2020, après cinq exercices (de 2011 à 2015) où elles demeuraient en deçà.
- Une progression du capital de la dette de + 11 M€ SOIT + 6,6 %.

Hors effet du transfert des nouvelles compétences en matière de transport, le budget serait en réduction de 63 M€ soit – 2,1 %.

## 1.2. En recettes

Evolution de l'hypothèse du budget recettes de 2016 à 2017

en M €	2016	2017		
Recettes de fonctionnement	2493	3001	+ 508	
(Rde F hors transfert compétences autocars)	(2493)	(2476)	(-17)	(-0,7 %)
Recettes d'investissement hors emprunt	243	246	+ 3	(+1,2 %)
Emprunt mobilisé estimé	246	213	- 33	
<b>TOTAL</b>	<b>2982</b>	<b>3460</b>	<b>+ 478</b>	

Le projet traduit :

- Une hypothèse de compensation intégrale de la dépense nouvelle de fonctionnement des services autocars départementaux transférés par une recette supplémentaire CVAE de 500 M€ et par des ajustements entre Région et Départements.
- Un emprunt mobilisé en réduction de 33 M€ (estimation) en raison de l'amélioration du niveau d'épargne.
- Une stabilité quasi intégrale des recettes hors emprunt et hors nouveaux transferts de compétences (- 14 M€, soit – 0,5 %).

Cette dernière enveloppe globale combinerait pour l'essentiel :

- une assez forte progression des recettes de fonds européens (+ 33 M€ en fonctionnement et + 9M€ en investissement) ; ces recettes « transitant » par le budget de la Région autorité de gestion.
- Une stabilité des recettes fiscales (+ 8 M€) marquée par le rendement dynamique de la CVAE (+2,3 %) combinée à des baisses de celui d'autres recettes telles que les cartes grises, dont le tarif est aligné à la baisse entre les deux ex-régions.
- Une réduction de 58 M€ des dotations de l'Etat combinant d'une part la réduction déjà attendue pour la DGF (- 52 M€) pour contribuer au redressement des finances publiques, en application de la Loi de programmation 2015-2017, d'autre part une réduction moins attendue (- 6M€) de la DC RTP considérée comme variable d'ajustement dans le projet de loi de finances 2017



## **2. Le positionnement du CESER**

### **2.1. Les orientations budgétaires sont un rendez-vous majeur qui nécessite une toute autre démarche auprès du CESER**

Pour le CESER, le moment des orientations budgétaires est majeur, voire plus important que celui du budget primitif. L'expression de l'assemblée représentant la société civile organisée est d'autant plus utile qu'elle peut s'exercer pleinement et dans les meilleures conditions à l'amont de l'élaboration de l'acte premier de l'assemblée politique, le budget.

Il convient donc que soient optimisées les conditions pour qu'elle s'implique dans l'analyse des orientations budgétaires, et en appréhende toutes les dimensions techniques et - davantage encore- politiques.

C'est la raison pour laquelle il convient :

- Que le CESER dispose des délais indispensables à l'appropriation qu'appelle ce document. Ceci pour lui permettre d'apporter la meilleure plus-value possible.
- Que le vice-président en charge du budget puisse intervenir en personne pour délivrer tous les éclairages politiques utiles ; l'apport nécessaire et apprécié des services ne pouvant qu'être complémentaire à la parole politique.

Le manque d'anticipation constaté sur les documents budgétaires est d'autant plus regrettable que la phase de rôdage de la nouvelle mandature devrait être terminée. Au moment où s'engage cette nouvelle mandature, il est essentiel d'instaurer de bonnes pratiques pour permettre au CESER de jouer pleinement son rôle pour les saisines budgétaires.

### **2.2. La forme du document**

Le CESER retrouve avec intérêt dans le document la structuration du rapport d'orientations budgétaires pour 2016. Toutefois, s'il retrouve bien l'organisation autour d'une double analyse rétrospective et prospective permettant de bien situer les enjeux de l'exercice budgétaire à venir, il déplore qu'aucune orientation stratégique ni aucune priorisation ne soit développée sur les différentes politiques régionales. En particulier, aucun élément n'est communiqué sur les thématiques relevant des schémas régionaux climat-air-énergie ou de cohérence écologique, ainsi que des plans climats régionaux.

De plus, il renouvelle ses regrets de ne toujours pas disposer d'un tableau synoptique référentiel des dépenses par lignes budgétaires pour les exercices 2015 et 2016.

Ceci est important à la fois pour permettre de faire progresser la qualité des travaux du CESER et plus globalement pour assurer le meilleur fonctionnement de la vie démocratique attendu par le citoyen-contribuable.

### **2.3. Les orientations budgétaires pour 2017 s'inscrivent bien dans la démarche pluriannuelle budgétaire 2016-2020 annoncée dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2016**

Le CESER relève la poursuite selon le rythme prévu par l'Exécutif, de la trajectoire consistant à inverser le processus constaté depuis 2010 (cf. tableau page 6) de dégradation de l'épargne brute et d'un effet d'éviction des dépenses d'investissement (lycées tout particulièrement) par une progression continue des dépenses inscrites en section de fonctionnement qui constituent une part majeure du budget .

Avec une nouvelle réduction de 75 M€ en 2017, identique à celle observée pour 2016, pour les dépenses de fonctionnement, inscrite dans une démarche pluriannuelle d'économies globales, l'Exécutif cherche à reconstituer un meilleur niveau d'épargne brute : l'objectif fixé vise à retrouver des marges de manœuvre sur un

investissement contracyclique moteur de croissance et d'emploi, tout en dégageant la Région d'un poids préoccupant de l'endettement, et sans accroître la pression fiscale.

Il serait à ce sujet utile que la Région conduise une politique continue d'évaluation permettant de vérifier la pertinence et la réalité de l'atteinte des objectifs.

Le CESER prend acte que :

- en 2016, malgré une réduction des recettes de fonctionnement de l'ordre de 2 % par rapport à 2015, la réduction des dépenses de fonctionnement a permis une progression de l'épargne brute de 7 % ;
- pour 2017, l'Exécutif fixe l'objectif de franchir un seuil plus élevé de progression de l'épargne brute de +13 %. Si la réduction des recettes de fonctionnement attendue à - 0,7 %, à un niveau moins important qu'en 2016, était confirmée, un tel objectif apparaît réaliste. Le CESER souligne combien ceci sera conditionné par la croissance du PIB national, que le Gouvernement estime à 1,5 % pour 2017.

## 2.4. Le CESER relève dans le document qui lui est soumis plusieurs éléments à conforter

- Une relative concentration du plan d'économies sur les coûts de fonctionnement **administratif**.

Il avait relevé que la décision de la Région de réduire en 2016 de 75 M€ les dépenses de fonctionnement ciblait à hauteur de 22 M€ les frais financiers et la péréquation de CVAE, de 17M€ les services généraux et de 37M€ les politiques régionales.

Le CESER avait souligné combien la section de fonctionnement qui représente 70% du volume du budget primitif 2016 comporte en grande partie des dépenses d'intervention pouvant souvent être considérées comme des « investissements d'avenir » potentiellement créateurs de richesse et d'emploi. Il souhaite que les choix se caractérisent désormais par le discernement, et qu'on ne s'en tienne pas au critère de l'inscription comptable en section de fonctionnement.

Très attaché à l'efficience de l'argent public, le CESER partage les intentions exprimées par l'Exécutif :

- pour harmoniser les politiques des deux ex Régions
- pour optimiser la chaîne des achats
- pour valoriser le patrimoine immobilier
- pour mutualiser les ressources et limiter doublons et redondances
- pour rationaliser les équipements informatiques
- pour simplifier les processus et les règles de gestion des subventions.

Il attire néanmoins l'attention sur l'importance de préserver l'équité territoriale.

- L'importance de la négociation de la convention d'exploitation des TER.

Considérant le poids budgétaire très lourd de l'exploitation des TER et la marge de progrès considérable qui peut être consacrée en terme de rapport effort budgétaire/ service rendu à l'utilisateur, le CESER souligne tout l'enjeu de la future convention Région/SNCF à ouvrir en 2017.

Le décrochage constaté aujourd'hui entre la progression de l'effort budgétaire consenti en faveur de l'exploitation des TER en Auvergne-Rhône-Alpes (de l'ordre de +40 % en 10 ans) et la qualité du service réalisé n'est plus soutenable ; ceci appelle des mesures qui engagent l'exploitant, mais pas seulement dans la mesure où il faut intégrer notamment la problématique de qualité du réseau ferroviaire, et de plus en plus l'évolution de la nouvelle demande de mobilité.

Une convention d'exploitation des TER doit s'inscrire dans une stratégie globale de mobilité.

- Une démarche d'anticipation de la gestion des autorisations de programme

Le CESER partage le principe du toilettage réalisé pour les autorisations de programme non affectées, dont le stock a pu être réduit de 300 M€ par application de nouvelles règles de gestion.

- L'intention d'une gestion « vertueuse » de la dette.

Le CESER apprécie l'effort initié pour « sécuriser » les derniers emprunts toxiques souscrits par l'ex Région Auvergne. Il approuve de plus la décision de consolider désormais systématiquement le calcul de l'encours de dette avec le « notionnel » des contrats de crédit-bail.

- La gestion prévisionnelle des emplois et compétences des personnels de la Région.

Le CESER apprécie l'analyse pertinente et précise de la démographie des personnels, permettant d'anticiper départs et arrivées. Ceci est indispensable à la fois pour la motivation des personnels et pour l'efficacité des services rendus.

## **2.5. Le CESER souhaite que la recherche d'efficience annoncée en fonctionnement soit conduite tout autant dans les choix et la mise en œuvre des interventions de la Région en investissement, en priorisant l'effet levier**

**Pour le CESER, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, les choix d'intervention publique doivent plus que jamais être privilégiés vers la recherche de l'effet levier pour le développement, pour l'avenir des générations futures et pour l'équité territoriale. Tels sont les trois critères que le CESER vient de recommander dans sa contribution du 18 octobre 2016 pour élaborer le schéma d'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes.**

Cette recherche d'effet levier doit s'appliquer tout particulièrement pour les choix du « plan d'investissement ambitieux pour préparer l'avenir » affiché par l'Exécutif de la Région dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2017.

A ce titre, trois dossiers appellent une vigilance plus particulière sur cet effet levier :

- Les opérations nouvelles prévues par avenant aux deux contrats Etat-Région, sur lesquelles le CESER sera prochainement sollicité pour avis.

Sont annoncées dans le rapport d'orientations budgétaires une augmentation d'enveloppe sur le volet territorial (+300 M€) et sur le volet mobilité avec une composante routière (+170 M€) et une composante d'infrastructures ferroviaires. Le CESER s'étonne que les éléments d'une conférence de presse annonçant une enveloppe de 264M€ sur 4 ans pour entretenir 830 km de voies « menacées d'abandon » ne soient pas traduits dans le rapport d'orientations budgétaires rendu public le même jour. Il s'étonne également d'une telle annonce pour engager des investissements hors compétences régionales alors que la négociation sur la nouvelle convention d'exploitation des TER n'est pas terminée.

- La politique contractuelle régionale d'accompagnement du développement local

Le CESER souligne combien il importe d'éviter tout risque de « saupoudrage » de crédits régionaux au seul motif qu'il s'agirait d'investissements, et tout risque de retour à une logique de guichet aussi dispendieuse qu'inefficace pour structurer le développement des territoires.

Il note avec intérêt que les projets présentés par les communes, en application de l'annexe aux délibérations du 22 septembre 2016 sur la ruralité et sur les bourgs centres devront être :

- articulés avec les contrats intercommunaux Ambition Région
- sélectionnés selon une grille d'appréciation intégrant notamment « le caractère de structuration pour le bassin de vie ».

Il demande que ce critère constitue une condition sine qua non de signature du contrat.

Par ailleurs, prenant acte de la décision de la Région de renoncer aux CDDRA sur des territoires à large maille pour économiser des coûts de gestion administrative et pour simplifier la procédure, le CESER attire l'attention sur des risques inhérents à des contrats à périmètre plus restreint :

- la multiplication du nombre de contrats, pouvant générer de nouveaux surcoûts et de nouvelles complexités
- l'affaiblissement des capacités d'ingénierie locale pour faire émerger des projets structurants dans les territoires à moindre polarisation urbaine ou les plus en difficulté. Le CESER estime que la Région devrait y encourager la mutualisation des efforts, en valorisant notamment les compétences existantes dans les territoires, et veiller à la cohérence avec le futur SRADDET.

- La politique régionale en faveur des infrastructures numériques très haut débit

Le CESER relève l'annonce de déploiement en 2017 de 112 000 prises THD raccordables. Il souligne combien il importe surtout d'activer la fibre en comblant le retard préoccupant de raccordement au client. Comme il l'a souligné en juillet 2016 en réponse à la saisine dont il a fait l'objet, il revient à la Région de prendre des initiatives pour encourager la commercialisation du très haut débit numérique :

- en fixant un seuil minimal de desserte à 100 Mbps en débit montant
- en encourageant l'ouverture commerciale des réseaux pour faire baisser les prix d'accès
- en favorisant une plateforme de commercialisation par les réseaux d'initiative publique.

Sans de telles mesures indispensables pour couvrir le territoire au bon débit, le développement des usages demeurerait incantatoire, l'exclusion numérique de la très grande partie des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes progresserait dangereusement, pénalisant l'économie et l'emploi, et les investissements publics déjà consentis seraient vains.

## **2.6. Un certain nombre d'inconnues introduites par le législateur pour le transfert réel ou de facto à la Région de nouvelles compétences font peser un risque sur l'équilibre des budgets à venir**

La loi NOTRE a prévu le transfert de compétences départementales en matière de liaisons par autocars (liaisons interurbaines et transports scolaires).

Il est prévu qu'une part de la CVAE perçue par les Départements soit transférée aux Régions pour financer cette nouvelle compétence.

Le CESER relève l'hétérogénéité des formules en place et des difficultés financières, parfois lourdes, dans les différents Départements. Il est à craindre que la neutralité recette/dépense sur cette compétence présentée dans le tableau de prospective 2016-2020 traduise une vision bien optimiste.

De plus, cette même loi NOTRE prévoit un transfert **de fait** à la Région de la compétence économique.

La Région devra relayer les aides aux entreprises aujourd'hui assumées par les Départements à un niveau élevé : l'intervention **directe** des Départements en faveur des entreprises est estimée à 800 M€ au niveau

national, ce qui représenterait une centaine de millions d'euros pour Auvergne-Rhône-Alpes ; ceci sans considérer des économies d'échelle et de gestion incitées par la loi NOTRe.

Pour financer cette dépense nouvelle, et pour remplacer la DGF, le Premier ministre vient d'annoncer qu'il proposerait au Parlement le vote du principe d'une réallocation aux Régions d'une fraction de TVA à partir de 2018, ainsi qu'un mécanisme transitoire en 2017 pour soutenir l'action de développement économique (annonce au Congrès de Régions de France de septembre 2016 à Reims).

Ce principe est intéressant à la fois parce qu'il n'introduit pas de nouvelle pression fiscale et parce que la recette est corrélée à la croissance de l'activité. Le CESER note que pour l'instant ce dispositif demeure encore flou, non délibéré par le législateur et en conséquence non intégré dans la prospective budgétaire régionale.

### **3. La reconduction en 2017 des deux parts modulables de taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE)**

Le CESER prend acte de la proposition de maintenir à leur niveau plafond les deux parts de TICPE sur lesquelles la Région est en capacité de se positionner ; les autres éléments de cette taxe n'étant pas maîtrisables par la Collectivité régionale.

Il souligne combien un tel effort du consommateur de carburant doit être corrélé à un saut de qualité de service en matière de mobilité, notamment à travers la future convention d'exploitation des TER.



# Déclarations des groupes

## Intervention de Jean-Marc BAILLY, au nom du collège 1

Madame la Présidente, chers collègues,

Parmi les documents budgétaires sur lesquels notre CESER a une obligation légale de se prononcer, c'est bien le rapport d'orientations budgétaires qui constitue le document le plus important. Il a pour vocation de définir comme son nom l'indique de « grandes orientations » sur lesquelles nous pouvons avoir la plus forte valeur ajoutée d'un avis. De plus, c'est bien à l'amont des processus que nous devons nous exprimer, et pas sur les détails d'interventions sur lesquels notre parole aura peu d'effet. Il est donc essentiel que l'Exécutif prenne toutes les mesures d'anticipation nécessaires pour remettre à notre CESER ce document budgétaire en particulier –et les documents budgétaires en général– en temps et en heure pour nous permettre un travail serein. De plus, il s'agit d'un document éminemment politique qui appelle une présentation tout aussi politique, quelles que puissent avoir par ailleurs d'intérêt les présentations techniques. Le collège 1 soutient donc vivement la demande de la commission pour revoir la pratique de consultation à venir dans cette mandature.

Venons-en au fond du document.

Il confirme la trajectoire fixée au printemps pour la mandature : réduire les dépenses de fonctionnement ; relever les dépenses d'investissement, stabiliser la fiscalité et se désendetter.

Cette trajectoire semble respectée pour l'instant, avec un ratio de désendettement qui ne se dégrade plus, pour la première fois et une fiscalité maîtrisée sur le seul levier fiscal restant, la carte grise.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons souligné en début d'année combien il ne faut pas s'en tenir aux moyens généraux et au personnel. Il ne faut pas non plus donner un coup de rabot général et faire preuve comme le souligne le rapporteur de discernement. Ainsi nous appuyons la proposition de s'attaquer à toutes les lourdeurs de gestion administrative, nombreuses et coûteuses, sans oublier que les dépenses de la section de fonctionnement sont souvent des investissements d'avenir : apprentissage, formation continue, fonctionnement des lycées, et beaucoup d'autres. Il faudra aussi et surtout s'attaquer au « mauvais cholestérol » des subventions versées à la SNCF pour exploiter les TER alors que le service n'est pas à la hauteur. Ceci sera tout l'enjeu de la convention à préparer.

Le souci de bonne gestion doit se retrouver aussi pour les dépenses d'investissement.

A quoi servirait-il de financer des fibres optiques raccordables mais non raccordées ?

A quoi servirait-il de maintenir des lignes ferroviaires hors compétences régionales où circuleraient des trains vides ?

A quoi servirait-il pour développer notre économie de disperser l'argent régional sur des réfections de toits d'église ou d'école, des salles polyvalentes ou des ronds-points, tous projets bien sûr nécessaires mais relevant du niveau local ?

Enfin, il faudra être vigilant sur les ressources pour permettre à la Région de relayer les départements sur la gestion des autocars ou sur les aides aux entreprises. Concernant ces dernières, n'oublions pas que ce sont l'ensemble de nos TPE, nos PME, nos ETI et nos Grandes Entreprises qui créent la richesse et l'emploi ! Il faudra dégager ces ressources indispensables, tout en veillant à préserver les équilibres budgétaires.

Nous félicitons le Président de la commission 11 Jean-Louis PIVARD et le chargé d'Etudes Michel RAFFIN ainsi que les membres de cette commission et les Présidents de commissions pour la qualité des travaux réalisés dans un temps record et nous voterons le projet d'avis.

---

## Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom de la CFDT

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

- A titre liminaire, le groupe CFDT voudrait émettre deux remarques.

D'abord le constat que le document de la région manque d'objectivité par rapport à l'audit régional en théâtralisant les résultats :

clamer que les dépenses de fonctionnement par habitant sont beaucoup moins bien maîtrisées dans la région entre 2010 et 2014 au prétexte que par rapport à la moyenne des régions on passe de – 20 € à + 4 € est pour le moins osé.

De même, nous aurions connu une baisse importante des investissements par habitant car nous sommes à 204 € quand la moyenne des régions est à 212 ... il faut parfois savoir garder le sens de la mesure.

Ensuite, un regret : que la région ne fasse pas connaître les critères d'attribution des subventions auxquels elle fait allusion page 13 du document qu'elle nous a remis

Ceci dit, nous insisterons sur trois points.

En 1<sup>er</sup> lieu **une inquiétante absence d'ambition régionale** : nous sommes en effet loin d'un document d'orientations budgétaires tant en stratégie qu'en choix de priorités.

Quelle est l'ambition régionale en matière de solidarité, de transition écologique, de formation tout au long de la vie, etc., etc. ?

Nous partageons donc ce constat avec le projet d'avis au § 2.2 intitulé « la forme du document », mais pour nous ce n'est pas qu'une simple question de forme.

Ce projet parle aussi justement de l'importance de la renégociation de la convention TER, mais cette question ne figure pas dans les orientations budgétaires régionales. Dommage, surtout lorsqu'il y a déjà eu des conférences de presse de la région sur ce sujet...

Ainsi, lorsqu'en commission la Région nous indique qu'il y a des inconnues (notamment fiscales) de la part de l'Etat, nous avons bien davantage d'inconnues régionales.

En 2<sup>nd</sup> lieu, **notre soutien au projet d'avis soumis à cette assemblée** : qu'il s'agisse du rabotage des dépenses de fonctionnement qui sont en grande partie des dépenses d'intervention au service de la région ou de la GPEC qui serait plus que nécessaire tant les agents de la région sont dans l'inconnu.

On le voit, ce projet d'avis pointe avec pertinence les grands enjeux régionaux.

Il insiste aussi sur le caractère vital de l'équité territoriale, rappelant au passage qu'après l'abandon des CDDRA, des risques nouveaux sont liés à la mise en œuvre de contrats à périmètre plus restreint, notamment du fait de la quasi destruction de l'ingénierie locale.

Ajoutons-y des impacts pernicieux puisque d'autres collectivités devront forcément les financer en substitution à la région.

Un mot également sur les conditions de travail imposées au CESER : les délais sont bien sûr en question mais aussi l'audition de responsables politiques qui seraient en capacité d'apporter à la société civile des précisions politiques.

Il faut dire que nous étions habitués dans l'ex région Rhône-Alpes à auditionner le Vice-Président aux Finances au moment d'élaborer de véritables orientations budgétaires et l'ensemble des vice-présidents lors du budget primitif...

En 3<sup>ème</sup> lieu, un mot pour finir sur **l'évaluation des politiques régionales**.

Ce projet d'avis incite judicieusement la Région à conduire une politique continue d'évaluation.

Nous ajoutons que cela exige à la fois une analyse ex-ante des projets politiques ainsi qu'une définition des conditions de suivi.

La loi Notre donne au CESER cette mission de contribuer à l'évaluation des politiques publiques, mission que notre CESER entend pleinement assumer.

Il serait ainsi utile de connaître les impacts des investissements en termes d'emplois, ce qui supposerait des outils d'évaluation adaptés.

Nous concluons en remerciant la commission 11 –particulièrement le Président PIVARD et Michel RAFFIN– pour le travail réalisé et pour avoir su intégrer dans cet avis un certain nombre d'éléments apportés en commission.

La CFDT votera bien sûr positivement ce projet d'avis plein d'enseignements pour l'avenir.

Je vous remercie.

---

#### Intervention de Serge BRUGIERE, au nom de la CGT

Madame la Présidente,

Le rapport sur les orientations budgétaires 2017 s'inscrit dans la continuité de l'édition 2016. Le fil conducteur reste le même. La critique de la gestion de l'exécutif précédent y tient lieu de justification pour imposer une baisse drastique des dépenses de fonctionnement et augmenter les capacités d'auto-financement. Les OB 2017 confirment la place centrale de cet indicateur.

Ce postulat suscite un questionnement : plutôt que de ressasser l'évolution de ratios comptables, et de façon plus anecdotique, les notes de taxi et de téléphone, à quelle échéance la majorité en place s'appuiera-t-elle sur les résultats de ses propres politiques pour déterminer les orientations budgétaires ? Si la comptabilité publique a mis en évidence ces ratios qui sont surveillés de près depuis qu'ils ont intégré les grilles de lecture des agences de notation, ils ne seront jamais représentatifs de la « vraie vie » de la population de la région et de la vitalité de ses territoires.

Ceci renvoie directement à l'enjeu que représente l'évaluation de cette stratégie qualifiée « de rupture », de ses effets mesurables à court terme. La notion de rupture ne peut d'ailleurs pas masquer une réalité : la politique d'austérité proposée à travers ces orientations budgétaires ne fait pas suite à une politique de la région « providence », ce n'est pas l'esprit de responsabilité qui succéderait à la gabegie financière. Les marges de manœuvre des collectivités territoriales, plus particulièrement les régions, sans autonomie fiscale, sont rognées depuis longtemps. La poursuite du désengagement de l'Etat sera ainsi un autre marqueur important du budget 2017 puisque celui-ci s'affiche à 58 millions d'euros. Il s'agit d'un mouvement général. Il est complètement illusoire de croire que le budget régional pourrait s'en affranchir en ajoutant de l'austérité à l'austérité. Les départements de toutes sensibilités politiques font aujourd'hui ce triste constat. A cet égard la rupture proposée pourrait prendre l'allure d'une fuite en avant.

Pour en revenir à l'évaluation, l'emploi constitue évidemment un item essentiel. Le chiffre de 70 000 emplois créés en lien avec la dynamique nouvelle des investissements ne constitue pas un engagement. Sa vérification concrète reste improbable, sauf à se fier, comme il nous est proposé, à des standards macro-économiques invérifiables. L'évaluation renvoie à des outils existants ou à construire au plus près des politiques et leurs dispositifs qui associent l'ensemble des acteurs sociaux et économiques. Cette dimension sociale de la démocratie est complètement absente du rapport qui nous est soumis. Après la suppression du Fonds Régional Action Urgence (FRAU) et de la commission SUIvi EVALuation, (SUEVAL) c'est la confirmation d'un parti pris : contester aux organisations syndicales, sur le champ territorial, l'exercice d'un droit formalisé à l'expression d'un diagnostic, de propositions et d'une expertise. Même si ce sont les organisations de salariés qui sont les premières visées par cet ostracisme, les conditions de consultations du CESER illustrent aussi la considération de l'Exécutif pour l'ensemble de la société civile. Nous soutiendrons toutes les interventions de la présidence pour faire évoluer cette situation.

S'agissant des coupes claires opérées dans les dépenses de fonctionnement, la CGT affirme avec d'autres qu'il est possible aujourd'hui d'en mesurer les premières conséquences sur l'emploi. Le recensement non exhaustif et non définitif auprès des associations et organismes contraints de procéder à des suppressions de postes, des licenciements du fait de la baisse des subventions laisse apparaître un premier bilan d'un millier d'emplois perdus. (215 pour le seul secteur culturel). La coopération décentralisée est ridiculement comparée à une agence de voyage pour justifier une baisse de 50 % de ses moyens alors qu'elle mobilise 1500 salariés et 100 000 bénévoles pour défendre des valeurs universelles très malmenées dans la période. Si des doutes devaient s'exprimer sur cette évaluation, un travail spécifique du CESER pourrait être engagé pour approfondir ce recensement. La CGT y est en tout cas favorable. Un plan social, c'est très concrètement le premier bilan que l'on peut dresser d'un choix majeur au prétexte de ses vertus budgétaires. Un plan social disséminé, sans couverture médiatique mais bien réel pour les salariés concernés en terme de difficultés et de souffrance, pour le tissu social et le vivre ensemble dégradé, pour l'économie des territoires affaiblie, souvent les plus fragiles. Les conséquences dépassent la vision étroite de l'évolution d'un ratio



comptable. Elles dépassent aussi le strict bilan des suppressions d'emplois. C'est la cohésion sociale qui recule, avec in fine un coût bien plus important que les prétendues économies.

Ce qui caractérise aussi ces orientations budgétaires, c'est la difficulté à discerner une vision qui articule le court, le moyen et le long terme sur les grandes compétences de la Région. Pas un mot sur l'environnement, pas un mot sur la formation professionnelle. Quelle est l'ambition pour cette dernière compétence, 2ème poste budgétaire ? S'exclure des dispositifs nationaux par posture politique ? Construire un outil de propagande sur le thème du rejet de l'assistantat ? Culpabiliser et punir ceux qui n'ont plus que les minima sociaux pour survivre ?

Au contraire, construire la qualification des personnes est essentiel pour l'installation et le développement des entreprises sur les territoires, pour fortifier l'économie dans le cadre du futur Schéma régional de développement économique, d'innovation, et d'internationalisation (SRDEII) qui doit être adopté par le Conseil régional avant le 1er janvier 2017.

Les politiques territoriales, elles aussi passées au tamis du ratio comptable, ont perdu toute vision prospective en substituant une politique de guichet à une politique de projet.

Sur les transports, le Conseil régional fait le choix de l'intervention hors compétence même si le niveau de cette intervention est conditionné à la renégociation du Contrat de plan Etat/Région. S'il est une politique qui doit être menée dans une vision prospective, c'est bien celle des transports puisqu'elle se recoupe de plus en plus avec les enjeux environnementaux. (48 000 décès annuels en France dus à la pollution) Dans ce cadre tous les choix de financement doivent viser la réponse aux besoins des salariés, de la population, l'aménagement du territoire, mais aussi la diminution de l'empreinte carbone. La région à son niveau peut participer à ce processus avec des options assumées, notamment le report modal. L'engagement sur la rénovation de l'infrastructure ferroviaire y participe mais sans moyens spécifiques affectés. Au-delà de la sélection des lignes à rénover qui mérite plus d'informations que nous n'en possédons au stade actuel, la question des ressources dédiées doit être traitée, la responsabilité de l'Etat doit être assumée.

Concernant les ressources, la CGT préconise de nouveaux moyens financiers nécessaires au développement et à l'évolution du TER :

- L'État et les Régions doivent renégocier les dotations décentralisées avec l'objectif de réévaluer la part de l'État et mettre en place un système évolutif en lien avec l'augmentation des besoins de transport.
- Les Régions doivent disposer d'une ressource fiscale propre et nouvelle telle que le versement transport dont disposent les autres autorités organisatrices de transport :

A titre d'exemple le versement transport sur les entreprises situées hors périmètre de transport urbain au profit des régions prévu dans le cadre de la loi portant réforme ferroviaire a été abandonné par le gouvernement. Sa mise en place effective sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes aurait rapporté autour de 70 millions d'euros soit plus de 14 % du budget transport du conseil régional (chiffre 2010).

- La mise en place de l'écotaxe est également indispensable au rééquilibrage des modes de transport.

Concernant la Taxe intérieure de Consommation sur les produits de l'Energie (TICPE) il faut revoir le régime d'exonération et le concentrer sur le transport collectif.

Le travail en commission a permis d'intégrer certaines préoccupations de la CGT dans l'avis. Cependant la validation par le texte proposé au vote d'un encouragement à concentrer l'effort sur les dépenses administratives pour assainir les comptes est pour nous inacceptable. Cette posture conduit inévitablement à cibler la masse salariale étant donnée sa part relative dans ces dépenses. Les personnels ont déjà des inquiétudes, des revendications légitimes maintes fois exprimées. La fusion des Régions, le blocage des rémunérations, l'honteuse campagne menée contre les fonctionnaires créent un climat malsain et acte concrètement l'accélération du démantèlement des services publics.

Le CESER, en affichant un tel parti pris ajouterait à ces inquiétudes et ce malaise et préempterait des négociations qui relèvent de la responsabilité des représentants des personnels concernés et non de la société civile.

Par ailleurs, l'avis ne peut pas passer sous silence les dégâts déjà opérés dans les domaines que nous avons mentionnés : culture, protection de la nature, environnement, coopérations décentralisées, humanitaire, etc. tous domaines essentiels à la cohésion et à la sûreté sociales.

Dans ce contexte l'avis du CESER reste insuffisant, la CGT votera contre.

---

### Intervention de Patricia DROUARD, au nom de FSU

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le document élaboré par la Région, et qui doit donner lieu au projet d'avis qui nous est présenté, inscrit comme objectif principal la réduction des dépenses de fonctionnement et la hausse des dépenses d'investissement.

Si la bonne gestion des deniers publics, en évitant les gaspillages notamment, ne peut être que saluée, elle doit s'appuyer sur des directions politiques claires et le document ne fournit pas hélas toutes les précisions utiles : quelles sont les baisses de fonctionnement prévues ? Dans quels domaines ? Tous les investissements prévus auront-ils réellement les effets bénéfiques annoncés ?

Un budget est au service d'une politique et non l'inverse.

Comme l'indique le projet d'avis, certaines dépenses, qui techniquement apparaissent comme du fonctionnement, peuvent, de par leur nature et leurs implications, être considérées comme des investissements et dans des domaines de compétence régionale d'importance: transport, lycées, ....

En ce qui concerne les transports, leur rôle dans l'attractivité des territoires n'est pas à prouver.

Si la Région peut trouver un intérêt légitime dans la renégociation du contrat d'exploitation région/SNCF, la FSU partage l'analyse du projet d'avis que la seule responsabilité de l'exploitant n'explique pas tous les problèmes et que d'autres facteurs doivent être pris en compte par la Région (état du réseau, augmentation du nombre d'usagers, ...) Il faut penser le réseau en termes de desserte régionale.

De même, les lycées sont une composante essentielle d'un territoire et de ses habitants. Le bon état des bâtiments, des équipements, tout ce qui permet aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions doit être effectif. Or en ce moment où les établissements reçoivent leur dotation de fonctionnement, de nombreuses inquiétudes se font jour; le calcul de la dotation va plutôt dans le sens de sa diminution, la spécificité de l'éducation physique et sportive (avec location d'équipements et transport) ne semble pas prise en compte.

Certes, la FSU ne remet en cause le besoin de sécuriser gares et lycées mais cela ne doit pas se faire au détriment des missions premières et du transport ferroviaire et de l'éducation.

Quant aux personnels, le projet d'avis souligne la pertinence de l'étude de leur démographie par la Région. Certes on ne peut que se féliciter que l'employeur, qu'est la Région, pratique une politique de GPEC. Combien de rapports en ont souligné l'importance!

Mais que cette étude n'ait pas pour seul objectif de supprimer des emplois !

Rappelons que la grande majorité des agents sont des ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'éducation) qui travaillent dans les lycées. La FSU aime à rappeler combien leur travail est important pour créer des conditions favorables à l'étude, que ce soit l'entretien, l'accueil, la restauration. Soulignons aussi que leur présence, en tant qu'adultes, dans les établissements renforce l'encadrement des élèves. Ils participent, même indirectement, à l'éducation des lycéens.

Le projet d'avis souligne que l'impossibilité de budgétiser de nouveaux transferts aux régions (tels transports interurbains et scolaires), fait peser un risque sur l'équilibre du budget. Cela pose un véritable problème. Espérons que cela n'entraînera pas une baisse du service rendu.

La volonté de faire des économies de fonctionnement ne doit pas empêcher la Région d'exercer pleinement sa responsabilité dans ses domaines de compétence.

Dans le document remis par la Région, trop d'incertitudes persistent. Des décisions déjà prises par l'Exécutif (baisse de subventions, travaux de réhabilitation reportés,...) sont sources d'inquiétudes quant à la politique suivie, ce que le projet d'avis ne souligne pas suffisamment.

La FSU s'abstiendra sur le projet d'avis.

---

#### **Intervention de Martine DONIO, au nom de l'union syndicale Solidaires**

Madame la Présidente du CESER, mesdames et messieurs les conseillers,

Notre intervention porte sur le paragraphe intitulé « l'intention d'une gestion vertueuse de la dette » (page 11 de l'avis CESER Auvergne-Rhône-Alpes).

Notre travail au sein du « collectif pour un audit citoyen de la dette publique » nous a familiarisés avec les dangers et les pièges des emprunts toxiques dans lesquels bon nombre de collectivités sont tombées.

Rappel du bilan des emprunts toxiques de la Métropole de Lyon et du département du Rhône se résumant en un seul chiffre : 424 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipés qui seront versés aux banques afin de sortir ces deux collectivités des emprunts toxiques.

Certes, dans les documents qui nous ont été transmis, nous pouvons voir que l'ensemble des emprunts toxiques de la région Rhône-Alpes n'atteignent que 105 millions d'euros (soit 4 % de l'encours).

Mais cette somme n'est quand même pas négligeable. Et de plus nous remarquons que « l'encours prévisionnel de la dette consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est estimé à environ 2,78 milliards d'euros », somme qui peut paraître excessive mais que nous avons du mal à apprécier étant donné les informations que nous avons.

En effet, les documents fournis au CESER font un état des lieux mais ne disent rien sur la dangerosité de ces emprunts, ni sur leur nombre. De même nous ne savons pas pour combien de temps ils ont été contractés, comment sont calculés les intérêts, quels sont les montants du capital restant dû ?

Enfin nous aurions pu aussi savoir la place de ces emprunts dans la classification de Gissler (rappel : charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales et classification des produits structurés) ce qui aurait permis de mieux cerner les informations transmises au CESER.

Pouvoir apprécier le caractère éventuellement excessif de cet encours et avoir une véritable connaissance des risques pris par la collectivité régionale aurait permis à notre structure un avis mieux argumenté.

Nous nous abstiendrons donc sur cet avis.

---

#### **Intervention de Jean-Pierre LAC, au nom du collège 3-4**

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Le Collège 3-4 approuve l'avis du CESER relatif aux Orientations Budgétaires et à la modulation des fractions de tarifs de TIPCE pour 2017.

Il observe que les Orientations Budgétaires s'inscrivent dans la perspective annoncée en début d'année visant à conforter l'Épargne Brute de la Région à travers, notamment, un plan d'économies de 300 M€. Ces mesures doivent conduire à une première baisse de l'endettement dès 2018 provenant de l'augmentation de près de 300 M€ de l'Épargne Brute. La Région se trouverait ainsi, en fin de mandat, dans une situation financière améliorée et une capacité d'endettement retrouvée qui lui permettrait un programme d'investissement soutenu. L'exercice 2016 semble pleinement conforme aux objectifs qui nous avaient été présentés en début d'année.

Le Collège 3-4 veut toutefois ajouter un certain nombre de points relatifs à l'environnement de cette présentation.

En premier lieu, il regrette le peu de cas qui semble fait du CESER et de ses interventions par l'Exécutif régional. D'une part, sans que l'excellente présentation faite par Henri ZELLER ni la qualité du document remis ne soient en cause, l'absence d'un élu pour éclaircir le contenu stratégique des orientations retenues est pour le moins dommageable. D'autre part, les membres de la Commission 11 regrettent vivement de ne pas avoir été, au moins, interviewés dans le cadre de l'audit diligenté par l'Exécutif auprès du cabinet EY ; audit dont il reconnaît cependant la qualité.

Par ailleurs, le Collège 3-4 regrette un certain nombre de points :

Qu'il ne soit fait aucun cas des questions environnementales alors qu'il s'agit d'une des missions du Conseil régional ;

Qu'aucune réponse satisfaisante n'ait pu nous être apportée quant aux projets concernant le site de Charbonnières ;

Que plus de précisions n'aient pas été données quant au sort réservé aux subventions aux associations dont il est constaté que certaines ont déjà dû recourir, en 2016, à des suppressions d'emplois.

Le Collège 3-4 recommande également qu'un service Inspection Générale ou équivalent soit mis en place. A ce titre, il se met à la disposition de la nouvelle Direction « Audit et Risques » pour partager les conclusions de diverses Commissions, notamment la Commission 10.

Le Collège 3-4 approuve donc l'avis du CESER relatif aux Orientations Budgétaires et à la modulation des fractions de tarifs de TIPCE pour 2017.

Je vous remercie.

---

### Intervention de Laurent ESSERTAIZE, au nom de PEEP-FCPE

Mme la Présidente, Cher(e)s collègues,

J'interviens ici au nom des organisations PEEP et FCPE, fédérations de parents d'élèves de l'enseignement public et vous comprendrez donc que notre intervention se concentrera sur la question des projections que nous propose l'exécutif en matière d'intervention publique régionale dans le domaine de l'enseignement. Elle sera courte à l'image de l'intérêt que semble porter l'Exécutif à cette question dans le document des orientations budgétaires.

Pourtant sur ce domaine d'intervention, le tableau d'équilibre qui nous avait été présenté à l'occasion du BP 2016 faisait état d'un total de dépenses réelles de fonctionnement de 2077 millions d'€ : environ 1/4 consacré au poste enseignement ; ce même tableau d'équilibre nous indiquait au total des dépenses réelles d'investissement 285 millions d'€ consacrés à l'enseignement sur un total de 1 051 millions d'€, soit là encore un gros quart de la dépense totale d'investissements.

La compétence enseignement est donc on le sait un poste d'intervention majeur pour la puissance publique régionale. Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle n'apparaît pas de la sorte dans le rapport OB 2017 qui nous est présenté ici par l'Exécutif régional. La première mention du terme lycée doit apparaître en page 15 (sur 19) du document, quelques toutes petites lignes qui ne nous parlent que de l'investissement pour renforcer la sécurité des établissements, gommant au passage toute distinction d'intervention et de nature entre établissements publics et privés, avant qu'un assez bref passage en page 17 du document n'évoque comme axe de travail le vieillissement des effectifs et les perspectives ouvertes en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

C'est très peu. Trop peu. Aucune autre perspective que celle de la sécurité en matière d'investissement dans les établissements d'enseignement n'est esquissée, rien sur le PPI, sur les conditions de vie et de travail des lycéens et personnels etc. En d'autres termes n'y a-t-il pas d'autres enjeux pour les générations d'avenir ? Si un lycéen venait à s'intéresser de manière symbolique à la façon dont la puissance publique dessine ici pour lui quelques perspectives quant à son avenir ou à sa place dans les préoccupations des pouvoirs publics il y aurait de quoi être consterné. On ne peut certes pas tout avancer dans un document de cette nature mais le *gap* entre la part consacrée en termes budgétaires à la question de l'enseignement et la place qui lui est réservée dans ce document est inquiétante.

Alors que notre CESER, à travers le projet d'avis qui nous est ici proposé, n'en dise pas davantage et manque de relever cette absence de perspective et de lisibilité sur cette question est aussi pour nous parents d'élèves une source d'étonnement, voire d'inquiétude. Nous appelons de nos vœux à une vigilance particulière et accrue portée dans les prochains mois par notre CESER sur ces questions dont chacun reconnaîtra sans aucun doute l'importance.

Au vu de ce que nous venons d'exprimer ici, nous aurions pu voter contre cet avis. Nous nous abstenons, en espérant que cette abstention sera comprise comme une volonté de parfaire encore le dialogue et la prise en compte de ces préoccupations au sein de notre institution.

---

### Intervention de Fernand GANNAZ, au nom des associations de lutte contre l'exclusion

Chers collègues,

Au nom des associations de lutte contre l'exclusion que je représente et de plusieurs autres acteurs du monde associatif, notamment acteurs environnementaux et culturels, membres de notre collège 3-4, je souhaite compléter l'intervention de Jean-Pierre LAC, faite au nom des collèges 3 et 4, par la déclaration suivante :

Nous n'acceptons pas que « le retour à une situation financière améliorée et une capacité d'endettement retrouvée au terme de 5 ans qui permettrait ensuite à la région un programme d'investissements soutenus » soit obtenu par les économies réalisées, dès 2016 et pour les années à venir, sur le fonctionnement et donc sur les subventions, notamment aux associations. Selon nous, la réduction de la dette, même en acceptant qu'elle puisse être une priorité pour l'exécutif, ne peut pas se faire au détriment de subventions indispensables au mieux vivre d'une grande partie des habitants de notre région et notamment de ceux qui sont le plus en difficulté.

Je vous remercie de votre attention.





L'Exécutif propose une hypothèse budgétaire de 3460 M€ (+15 %) pour intégrer les nouvelles compétences de gestion des liaisons par autocars transférées des Départements.

Pour les autres dépenses, la démarche pluriannuelle engagée début 2016 se poursuit : réduction des crédits de fonctionnement ; relance de l'investissement ; stabilisation fiscale.

Le CESER relève dans le document qui lui est soumis plusieurs éléments à conforter.

La vigilance sur l'effet levier s'impose en investissement, notamment au titre :

- des opérations de l'avenant attendu pour le CPER
- des contrats de développement local, où la logique de guichet est à proscrire
- des modalités de commercialisation des infrastructures numériques très haut débit, sauf à risquer d'exclure la majeure partie des territoires et d'investir en pure perte en fibre inactivée.

Des inconnues pèsent aussi sur l'équilibre des budgets futurs, quant au financement du transfert des liaisons départementales par car ou du quasi transfert en matière économique.

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES • BUDGET REGIONAL • FINANCES  
LOCALES • FISCALITE LOCALE • REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

**[www.auvergnerrhonealpes.eu/ceser](http://www.auvergnerrhonealpes.eu/ceser)**